

vérité telle que l'enseigne l'Église catholique sur la question de l'école, comme sur tout autre point du dogme de la morale.

« C'était mon devoir, parce que ce serait de notre part une trahison de ne pas éclairer, sur les devoirs religieux, les populations chrétiennes, qui attendent de nous cette lumière et en ont d'autant plus besoin, qu'à l'heure présente, les prédicateurs de l'erreur abondent et se donnent carrière par la parole et par la plume.

« En disant la vérité, je crois avoir gardé la mesure de toutes les convenances. Sans doute, la vérité que j'ai dite, est forte de sa nature et je l'ai présentée sans déguisement et sans réticences ; mais on ne peut relever dans mon discours ni une parole insolente, ni un terme inconvenant.

« En disant la vérité, pourquoi n'y ajouterai-je pas ? je me suis tenu strictement sur le terrain religieux, et je ne pourrais être accusé d'avoir fait une incursion dans le domaine de la politique que par ce ux-là dont toute la politique serait de faire la guerre à Dieu.

« Dans ces conditions, Messieurs, je ne puis que maintenir devant vous les paroles par lesquelles se termine mon interrogatoire : je n'ai ni à retirer, ni à regretter une seule de mes paroles, qui toutes ont été prononcées par moi après mûre réflexion, en pleine connaissance de cause et en parfaite conformité avec l'exacte vérité de notre sainte foi.

« J'en accepte toutes les conséquences. »

M. Delafosse a été condamné à 200 francs d'amende.

C'est une noble profession de foi que nous nous faisons un devoir de publier.

## L'HOSPICE ST-JEAN DE DIEU

(Suite et fin)

Nous tenons aussi à mentionner la bonne tenue des gardiens de l'asile, dont le personnel, autant qu'il nous a été donné d'en juger, nous paraît bien choisi.

Le corps médical, chargé du traitement des malades, comprend trois médecins attachés à la maison, désignés par les propriétaires de l'hospice : ce sont M. le docteur Bourque médecin en chef, M. le docteur Prieur et M. le docteur Barolet. Tous les trois habitent à la Longue-Pointe et le dernier réside à l'asile même,